

COMMUNIQUE DE PRESSE

Doit-on élaborer un statut juridique pour l'hébergeur ?

Paris, 19 novembre 2009 - L'hébergeur est un acteur incontournable et sensible pour la fourniture de la plupart des services informatiques sur les réseaux de communication électronique (Internet et réseaux privés). Pourtant, cet acteur n'est pas précisément défini par la loi. Les tribunaux ne font pas, par exemple, de différences entre hébergeur et infogérant, hébergement dédié et mutualisé etc.

A l'inverse leur responsabilité juridique est souvent recherchée et apparaît comme étendue. Elle peut engendrer des préjudices importants pour le client hébergé (déni de services, pertes de données, fuite de données à caractère personnel, ...) et constitue un élément important de régulation de la société (données hébergées contrares à l'ordre public ou au droit des tiers).

Ces incertitudes créent de l'insécurité juridique. Pour résoudre ce flou et créer de la stabilité juridique propice au développement nécessaire du service d'hébergement, EuroCloud France lance un groupe de travail ouvert sur la question du statut juridique de l'hébergeur.

La loi doit-elle imposer l'inscription de l'hébergeur sur un registre géré par une autorité publique ? Celle-ci doit-elle écrire un statut qui s'appliquera à l'hébergeur déclaré ? Comment traiter de la question des relations de l'hébergeur avec le fournisseur de services, éditeur ou opérateur ? Doit-on promouvoir l'auto-régulation ? Telles sont quelques unes des questions à traiter. Eurocloud France appelle tous les professionnels à la rejoindre dans cette réflexion.

Le groupe de travail « Statut de l'hébergeur » est co-présidé par Philippe Bonne, Président de **Midrange Group** et par Olivier Iteanu, avocat de **SELARL Iteanu**.

A propos d'EuroCloud France

Créée en 2000, l'association ASP Forum compte plus de 50 membres. En octobre 2009, L'ASP Forum a rejoint le projet européen EuroCloud qu'elle a très largement contribué à susciter et a changé son nom en EuroCloud France.

L'association a pour objectif de favoriser et d'accompagner le développement du marché de l'ASP, du SaaS et du Cloud Computing en France en précisant son périmètre, son potentiel et les conditions de son essor. Elle a pour mission d'informer de la réalité des initiatives, de l'évolution du marché et des offres ainsi que de favoriser les rencontres entre professionnels du secteur, les médias, les décideurs publics et les utilisateurs. EuroCloud est l'organisatrice des Etats Généraux du SaaS et du Cloud Computing dont la 5^{ème} édition se déroulera à Paris le 20 avril 2010. Plus d'informations : www.eurocloud.fr – Contact : Henry-Michel Rozenblum, délégué général, hmr@eurocloud.fr.